

## Code de conduite des fournisseurs

Chez djb Baertschi SA, nous nous engageons à mener nos activités commerciales de manière éthique et responsable. Dans le cadre de notre engagement, nous attendons de nos fournisseurs qu'ils adhèrent aux normes de conduite les plus élevées. Ce code de conduite des fournisseurs décrit les principes et les attentes que nous avons envers nos fournisseurs. En travaillant avec nous, les fournisseurs acceptent de se conformer à ce code et de s'assurer que leurs employés, sous-traitants et fournisseurs adhèrent également à ces principes.

### 1. Conformité légale

Les fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois, réglementations et normes internationales applicables dans les pays où ils opèrent. Cela inclut, mais sans s'y limiter, les lois du travail, les réglementations environnementales, les normes de santé et de sécurité et les lois anti-corruption.

### 2. Travail et droits de l'homme

Les fournisseurs doivent respecter et faire respecter les droits humains fondamentaux de leurs employés. Il s'agit notamment de garantir un environnement de travail sûr et sain, des salaires équitables, des horaires de travail raisonnables et la liberté d'association. Le travail des enfants, le travail forcé et toute forme de discrimination ne doivent pas être tolérés.

### 3. Responsabilité environnementale

Les fournisseurs doivent minimiser leur impact environnemental en adoptant des pratiques durables et en favorisant l'utilisation efficace des ressources. Cela comprend la réduction des déchets, la conservation de l'énergie, la gestion de l'utilisation de l'eau et le respect des lois et réglementations environnementales pertinentes.

### 4. Pratiques commerciales éthiques

Les fournisseurs doivent mener leurs activités avec intégrité et honnêteté. Ils doivent éviter toute forme de pots-de-vin, de corruption ou de comportement contraire à l'éthique. Les fournisseurs doivent également assurer une concurrence loyale et respecter les droits de propriété intellectuelle.

### 5. Responsabilité de la chaîne d'approvisionnement

Les fournisseurs doivent s'assurer que leurs propres fournisseurs et sous-traitants adhèrent aux mêmes normes élevées décrites dans le présent code de conduite. Ils devraient promouvoir des pratiques d'approvisionnement responsables, notamment en effectuant une diligence raisonnable sur leurs chaînes d'approvisionnement afin d'identifier et d'atténuer les risques liés aux droits du travail, à l'impact environnemental ou aux pratiques éthiques.

## **6. Transparence et rapports**

Les fournisseurs doivent tenir des registres exacts et fournir des informations opportunes et transparentes sur demande. Ils devraient coopérer aux audits et aux évaluations pour démontrer le respect du présent code de conduite. Les fournisseurs doivent signaler rapidement toute violation ou préoccupation liée à ce code.

## **7. Amélioration continue**

Les fournisseurs doivent s'efforcer d'améliorer continuellement leurs opérations et leurs pratiques. Cela comprend l'examen et la mise à jour réguliers de leurs politiques, procédures et programmes de formation pour assurer la conformité continue à ce code de conduite.

## **8. Non-représailles**

Les fournisseurs ne doivent exercer aucune forme de représailles contre les employés ou les personnes qui signalent des violations de ce code de conduite ou soulèvent des préoccupations de bonne foi. Une protection des dénonciateurs devrait être assurée et les préoccupations devraient être traitées rapidement et de manière appropriée.

## **9. Vérification de la conformité**

djb Baertschi SA se réserve le droit de vérifier le respect de ce code de conduite par le biais d'audits, d'évaluations et d'autres moyens. On s'attend à ce que les fournisseurs coopèrent pleinement à ces activités de vérification et donnent accès aux installations, aux dossiers et au personnel pertinents.

## **10. Conséquences de la non-conformité**

Le non-respect de ce code de conduite peut entraîner diverses conséquences, y compris, mais sans s'y limiter, des avertissements, des plans de mesures correctives, la résiliation des relations commerciales et des poursuites judiciaires si nécessaire.

En adhérant à ce Code de conduite des fournisseurs, nos fournisseurs jouent un rôle essentiel dans notre engagement commun envers des pratiques commerciales éthiques et responsables. Ensemble, nous pouvons avoir un impact positif sur nos employés, les communautés et l'environnement.